

INSTALLATIONS SPORTIVES

MAINTENANCE DÉFIBRILLATEUR

L'exploitant de ce dispositif doit respecter 3 obligations au sens de l'article R. 5211-5 du code de la santé publique.

<p>Signalétique</p> <p>La signalétique doit permettre à tout témoin d'un arrêt cardiaque de s'orienter rapidement vers le DAE le plus proche</p>		<p>Déclaration</p> <p>Pour participer activement à la géolocalisation, les informations relatives à l'accessibilité et à la localisation de vos DAE sont à déclarer au sein de la base nationale</p>
<p>Maintenance</p> <p>Le DAE est un dispositif médical soumis à une obligation de maintenance. Veuillez vous référer aux recommandations du fabricant et de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé</p>		

Maintenir son DAE n'équivaut pas uniquement à la supervision de son dispositif mais également à la mise à jour régulière de ses composants, et notamment des consommables (batterie, électrodes) et de son logiciel, conformément aux recommandations du fabricant.

L'Agence Nationale de Sécurité du Médicament émet des [recommandations relatives à la maintenance des dispositifs médicaux](#)

II. LES POINTS DE CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DU DEFIBRILLATEUR

Le contrôle d'un défibrillateur doit comprendre le contrôle des éléments suivants :

- Fonctionnement du témoin visuel d'état de marche.
- Intégrité du DAE et présence des accessoires.
- Vérification des électrodes et de leur emballage. (En changer si nécessaire).
- Vérification de la batterie.
- Vérification si des mises à jour doivent être effectuées.
- Récupération et remise en état des données médicales (5ECG) du patient après une utilisation de l'appareil.

Mettre un défibrillateur à disposition du grand public, c'est s'engager à assurer une maintenance régulière pour que ce dispositif soit opérationnel à tout moment et sauve des vies.

Source : [Ministère des Solidarités et de la Santé – article MAJ le 08-09-21](#)